Envoyé en préfecture le 10/06/2025
Reçu en préfecture le 10/06/2025
Publié le
ID : 085-218503019-20250605-3_050625-DE

Département de la Vendée
Commune de VENDRENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Etaient présents : Roseline PHLIPART, Pascal LALLEMAND, Thierry PINEAU, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Rémi SEILLER, Valérie CHENU, Marie-Jeanne GODET, Mélanie PETITEAU, Stéphane BARBARIT, Yvon BOUDEAU, Clément RECROSIO, Séverine RIPOCHE
Absents ou excusés : Sandra GODET, Delphine MERLET, Mélanie LOIZEAU, Sonia CHENOUARD, Patrice ROUSSELOT
Date de convocation : 28 mai 2025
Mme Séverine RIPOCHE a été désignée secrétaire de séance

N°3/05-06-25

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE SAINT-FULGENT

Vu le Congrès Départemental des sapeurs-pompiers de la Vendée organisé à St Fulgent le 28 juin 2025
Vu le 100ème anniversaire du centre de secours de St Fulgent
Vu la demande de sponsoring adressé par l'amicale des Sapeurs-Pompiers

Considérant l'importance de l'évènement au niveau départemental

Le CONSEIL MUNICIPAL décide d'attribuer une aide de 200 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de St Fulgent

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus
Le 6 juin 2025
Le Maire
Roseline PHLIPART

MAIRIE DE VENDRENNES R.F. 85 (Vendée)

Le Maire
• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
• informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Ile Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État